

Climat-Énergie : la France doit se donner les moyens - Avis sur les projets de SNBC et de PPE

Déclaration du groupe des professions libérales

Bien qu'elle n'ait pas pu tenir la trajectoire qu'elle s'était fixée en 2015, tant en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre que dans le domaine du déploiement des énergies renouvelables, la France n'est pas la plus mauvaise élève.

Les orientations stratégiques qu'elle donne aujourd'hui sont très ambitieuses ; elles visent la neutralité carbone, c'est-à-dire l'absence totale d'émissions nettes de gaz à effet de serres en 2050.

Tous les secteurs d'activités devront agir en ce sens, avec comme maîtres-mots « Sobriété et efficacité énergétique ».

Les décisions qui vont être prises impacteront chacun d'entre nous dans son quotidien, sa qualité de vie, son comportement mais aussi son pouvoir d'achat. Les intérêts individuels et collectifs doivent parvenir à se conjuguer.

Notre intérêt, collectivement, est d'avoir cette trajectoire ambitieuse mais il ne doit pas pour autant laisser de côté certains d'entre nous, notamment les foyers modestes et très modestes qui se chauffent aujourd'hui au fioul, au bois et au gaz et pour lesquels il sera difficile de faire évoluer leur installation voire changer d'énergie.

En effet, la stratégie SNBC et le PPE affichent clairement un retour à l'électricité alors que la Réglementation thermique dite « RT 2012 » a favorisé ces dernières années l'énergie « gaz ». On peut d'ailleurs s'interroger sur la faisabilité technique et la soutenabilité de ces changements d'orientations.

À l'instar des aides conséquentes accordées aux énergies renouvelables, il y aura lieu, avant tout, d'inciter et d'aider les propriétaires à mieux isoler l'enveloppe de leur bâtiment, c'est-à-dire les fenêtres, les murs, les combles ... l'énergie la moins chère étant celle que l'on ne consomme pas.

Au-delà de ce que rappelle l'avis en matière de formations des professionnels du cadre de vie, l'accompagnement de ceux-ci devra couvrir autant le champ de la réhabilitation que celui du neuf, en intégrant des approches bio-climatiques, voire low tech, c'est-à-dire en concevant avec des techniques simples, bien pensées, bien dimensionnées, réparables et en utilisant les nouvelles technologies à bon escient.

Mais cela ne vaudra que si l'aménagement de nos territoires se fait en cohérence entre les planifications de l'État, des Régions et des Établissements publics de coopération Intercommunale, pas uniquement dans un processus descendant mais bien dans le cadre de dialogues et négociations entre acteurs, dans un souci d'harmonie, comme l'indique l'avis.

Enfin, concernant l'exclusion des « dépenses liées à la transition énergétique » du calcul des déficits publics dans le cadre des critères de Maastricht et des dépenses des collectivités territoriales, le groupe des professions libérales y est favorable, à condition de bien qualifier ces dépenses au niveau européen pour l'ensemble des États membres.

Le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs et a voté l'avis